



Une révolution collégiale à Montréal il y a cent ans

Olivier Maurault, P.S.S., M.S.R.C.

Numéro 2, 1937

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078854ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078854ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Maurault, O. (1937). Une révolution collégiale à Montréal il y a cent ans. *Les Cahiers des Dix*, (2), 35–44. <https://doi.org/10.7202/1078854ar>

Une révolution collégiale

à Montréal il y a cent ans

Par MGR OLIVIER MAURALT, P.S.S., M.S.R.C.

En 1830, le Collège de Montréal occupait de vastes bâtiments, rue Saint-Paul, à l'ouest de la rue McGill, près de l'endroit connu, il y a peu d'années, sous le nom de *Marché à Join*. M. J.-B. Baile dirigeait la maison, aidé de trois professeurs titulaires, MM. Larkin, Séry et Larré, et de sept régents des humanités, MM. O'Reilly, Desève, Dupuis, Durocher, Angus Macdonelle, Denis et Plinquette. Bref, un personnel de onze pour près de 250 élèves pensionnaires et externes. Le collège s'était fait une excellente réputation, grâce à des professeurs de carrière, MM. Houdet, Rivière et Satin disparus récemment. Dans son *Hochelaga Depicta*, Newton Bosworth dit d'eux en 1828: "The Director... and the chief professors, are distinguished for eminence in literature, and skill and activity in the art of instruction." Ces Messieurs avaient publié et répandu, en 1826, un *Prospectus* admirablement rédigé. On y lisait ces lignes significatives, bonnes à méditer, même en 1937: "Les jeunes gens de talent qui auront bien mis à profit ce cours d'étude *ne seront pas des savants* en sortant du Petit Séminaire; on sent bien qu'en si peu de temps, il est impossible qu'ils soient profonds sur tant de matières qui les ont occupés; et c'est ce qu'on s'attache particulièrement à leur faire bien sentir; mais ils emporteront avec eux la *clef de la science*, c'est-à-dire la *manière d'étudier*, et s'ils veulent s'en servir, ils pourront devenir habiles dans les sciences nécessaires à l'état qu'ils embrasseront: mais surtout, sentant ce qui leur manque, ils seront modestes, et on ne les verra point couper et trancher sur mille matières qu'ils n'ont pu approfondir."

dir... C'est ainsi qu'ont été élevés les plus grands hommes des deux derniers siècles. Au reste, si ce cours complet avait besoin d'apologie, il suffirait de jeter un coup d'oeil sur les succès qu'obtiennent à la Législature et au Barreau de cette province, ceux qui l'ont fourni en entier."

Et je relève parmi les noms des élèves de ce temps-là ceux de Benjamin Papineau (1822-30), Georges-Etienne Cartier (1824-32), Urgèle Archambault, Joseph-Amable Berthelot, Georges de Boucherville (1825), James Cuthbert (1830), Guillaume Couture et Eustache Prud'homme (1831).

Or, on sait que, en France, en juillet 1830, au cri de « Vive la charte! » éclatait une révolution qui, après trois jours de combat dans les rues, renversait le ministère de Polignac, exilait le roi Charles X hors du royaume, et mettait sur le trône le duc d'Orléans, Louis-Philippe. Celui-ci, favorable aux idées libérales, prenait le titre de roi des Français, pour bien établir qu'il tenait son pouvoir du peuple, et rendait à la France le drapeau tricolore. Les élèves de l'Ecole Polytechnique de Paris avaient pris une part retentissante dans l'affaire.

Que se passa-t-il dans la tête des jeunes Montréalistes qui faisaient leurs études dans le collège de leur ville? Avaient-ils eu vent de certaines révolutions de collège en France sous Napoléon et sous la Restauration,¹ ou s'inspirèrent-ils de la toute récente initiative de l'Ecole Polytechnique? Toujours est-il qu'ils s'insurgèrent. Après la Toussaint, pendant trois jours, ils arborèrent eux aussi le tricolore; ils suspendirent sur la façade du collège l'effigie d'un de leurs professeurs, M. Séry; ils placardèrent des exhortations aux élèves de persister dans la révolte; ils dénoncèrent le directeur comme un Charles X, et M. Séry comme un Polignac qu'il fallait déposer; ils en appelèrent à M. Quiblier et à M. Roque, qui avaient déjà dirigé la maison avec succès, comme à d'autres Louis-Philippe, et réclamèrent le re-

1. Voir ici et là dans *Frayssinous et la Jeunesse*, par le Chanoine Adrien Garnier, chez DeGigord, 1932.

tour à une prétendue charte qui leur assurait le respect de leurs droits: tout cela au chant de la Collégiade, sur l'air de *Mon père était pot...* Bien qu'il n'y eut alors que trois Français sur onze professeurs au collège, cette rengaine n'était pas tendre pour eux.

Allons! mes braves compagnons
 Volons à la victoire;
 Hâtons-nous de ceindre nos fronts
 Des lauriers de la gloire.
 Vrais sujets anglois
 Défendons nos droits
 D'une voix unanime,
 Contre le François
 Ne prêchant jamais
 Qu'un vil absolutisme.

Nous sommes fils de citoyens
 Enfants de la patrie;
 Soyons-en les fermes soutiens
 Contre la tyrannie;
 Elevons nos voix
 Contre le François
 Qui nous traite en Despote.
 Qu'il suive les lois,
 Respecte nos droits,
 Sinon... à la Révolte!

Amis! arborons le drapeau
 Dans ces grands jours de fête.
 La *liberté*, ce nom si beau
 Sera notre conquête.
 Marchons aux combats

Tous du même pas.
 Renversons à bas
 Ces *rebut*s de la France.

Il faudrait chercher, paraît-il, l'origine de cette levée de boucliers, dans la sévérité de M. Baile, le directeur, dans la suppression d'un congé et dans certaines paroles malheureuses de quelque professeur, — le pauvre M. Séry (sans doute c'était lui), aurait trop dit à ses rhétoriciens que les Canadiens étaient des *ignorants*.

Les élèves firent tenir leurs revendications, en bonne et due forme, aux autorités de la maison. Ils demandaient l'abolition des punitions (les punitions corporelles, peut-être); l'allongement des créations et le rappel de certaines ordonnances.

Le conseil du collège se réunit, céda probablement sur quelques points et rétablit l'ancienne *charte*. Quelques insurgés furent chassés. La *Gazette* dit à ce propos: "All ought certainly to have been well whipped." Et le calme se rétablit.

Le 12 novembre, Mgr Lartigue écrivant au grand-vicaire Viau à la Rivière-Ouelle, lui dit: "Il y a eu, ces jours derniers, une petite révolution à la française dans notre collège de Montréal: on y a planté le drapeau tricolore et chanté des chansons antigallicanes; mais tout paraît maintenant rentré dans l'ordre, et la terreur a cessé de planer sur les maîtres."

Les journaux s'étaient, comme on le pense bien, emparé de l'affaire. A la date du 13 novembre, le *Star*, de Québec, faisait de judicieuses remarques: « While the means of obtaining instruction in this country remain so scanty, it is painful to learn that the students of the Seminary of Montreal, have been so inconsiderate and so ill-advised, as utterly to baffle the attempts of their Tutors to communicate information. It is said that they *are*, — Québec était alors éloigné de Montréal! — in open rebellion against their instructors. Consequently, one of the eyes of the Country is put out. It will be of little use

to legislate on the subject of education, if the persons for whose behoof it is intended are to continue in open resistance to those who subsist only for their instruction. *The march of intellect* must here be reversed. Reason is making a retrograd movement. »

La bonne feuille québécoise est manifestement horrifiée. Aussi s'empresse-t-elle d'annoncer, quatre jours plus tard: « We are happy to learn that the *disorder* which had broken out in the college at Montreal *have* (sic) been removed by the prudent management of the superiors and that the Seminary continues its meritorious services to the country as formerly. »

La *Gazette* de Montréal, du 11 novembre, à qui nous avons déjà emprunté le parallèle entre la révolution de Paris et la révolte de nos collégiens, prend la chose avec plus d'humour. Elle rappelle d'abord, et ceci est du journalisme bien moderne, qu'elle avait prévu la contagion des idées de la révolution de juillet en Belgique et en Saxe, mais qu'elle avait été loin de penser que ce virus se répandrait si vite en Amérique, à Montréal même. Son récit de l'échauffourée du collègue est fort amusant. La conclusion en est très sensée. C'est à leurs parents, dit-elle, que les enfants auraient dû s'adresser pour obtenir le redressement de leurs griefs, si vraiment griefs il y avait. Et elle se gausse d'une sombre lettre, parue dans *la Minerve*, le 8 novembre précédent, « wherein, dit-elle, it is attempted to trace this « tempest in a tea-pot » to the introduction of French priests into the country, the differences between the Seminary Clergy and the Telmesse Party, and the feeling which has arisen in the Province against the acquirement of power, by those who are strangers to the manners and the institutions of the Canadians (entendez, Canadiens-français), to the exclusion of native talents and genius. This is like bringing a sixty pounder to bear upon a sparrow ! » Et elle ajoute cette réflexion, encore juste en 1937: « The truth is that the public French Seminaries of Canada require as much the occasional introduction of French

teachers, direct from the old country, to keep up the progress of science and the arts through the medium of that language, as the English schools require the importation of English masters for similar departments. »

Cet article de *la Minerve*, Mgr Lartigue le signalait à Mgr Panet en ces termes: « Il y a eu depuis la Toussaint une petite révolution à la française au collège de Montréal; mais le tumulte paraît maintenant apaisé. Cette tourmente, occasionnée par la gaucherie, *dit-on*, des professeurs français, a causé une explosion de la dernière *Minerve*, contre le Séminaire, sans épargner non plus les évêques. »

Voyons donc l'article incriminé. Un mot d'abord de l'origine du conflit. La *Gazette* n'admet pas que la tourmente ait eu de cause externe: « no external cause as far as we have learned. » Le *Star and Commercial Advertiser*, de Québec, dit de son côté: « Some of the teachers are French gentlemen, their discipline and *political* tenets, it appears have offended the youths. » Le correspondant de *la Minerve* est en partie de l'avis du journal québécois: « Quoiqu'on traite d'enfantillage ce qui vient de se passer dans notre collège, j'y trouve moi l'expression des sentiments de la grande majorité des citoyens de cette ville. . . . Les enfants n'ont fait que manifester le mécontentement de leurs parents. »

On se demande, en effet, comment l'insubordination d'un si grand nombre d'enfants aurait pu durer trois jours, si les parents n'avaient pas été de connivence.

Il paraît que les citoyens de Montréal qui, « tous cependant ont une haute opinion des vertus et des talents » des Messieurs du Séminaire, ont contre eux des griefs tels qu'ils n'ont pu les garder secrets: ils en ont parlé devant leurs fils; et leurs fils indignés, n'attendant qu'un prétexte, ont déterré la hache de guerre . . .

L'auteur de la lettre à *la Minerve* reconnaît que tous les arguments de son réquisitoire n'ont pas la même valeur. Ainsi quand il

reproche aux Sulpiciens français « de vouloir tout mener et de (se) distribuer toutes les places de confiance et d'honneur au préjudice de (leurs) confrères canadiens, (leurs) égaux en talents et en vertus, et (leurs) supérieurs en éducation, en principes politiques, sans parler de leur titre comme enfants du sol, » on sent qu'il obéit à un chauvinisme exaspéré qui l'aveugle. Il est vrai que les Canadiens étaient peu nombreux alors dans la Compagnie: sur vingt-deux Sulpiciens, il y avait sept Canadiens, un Anglais, un Irlandais et un Américain. Mais il ne faut pas oublier que nos propres évêques ² avaient eux-mêmes entravé le recrutement: *la Minerve* ne craint pas de le rappeler.

Second reproche: les Messieurs du Séminaire « ont excité et fomenté une querelle insignifiante » au sein du clergé. Il s'agit des difficultés qui suivirent l'érection du district épiscopal de Montréal. On sait que ce fut un Sulpicien, M. Jean-Jacques Lartigue, que Rome choisit comme premier évêque de ce district. Dans la lettre même où le supérieur général de Saint-Sulpice lui recommande d'accepter l'épiscopat, on trouve un respectueux avertissement, dont la sagesse est aussi évidente aujourd'hui qu'elle l'était alors: un évêque même sulpicien ne peut pas faire du séminaire son palais épiscopal, parce que l'épiscopat est attaché à sa personne et non à la Compagnie, et que tôt ou tard la juridiction de l'évêque et celle du supérieur finiraient par se heurter. Mgr Lartigue ne tint pas compte du conseil . . . Mais nous n'avons pas l'intention de creuser ici ce conflit malheureux.

J'ai hâte d'arriver au principal grief des citoyens de Montréal contre les Messieurs du séminaire, grief qui alluma l'esprit de révolte chez leurs fils. Écoutons le justicier de *la Minerve*: « Dans les anciens membres de la maison, dit-il en parlant des Sulpiciens, nous respectons le malheur . . . »

Plusieurs avaient quitté la France pendant la grande Révolution.

2. Par exemple, Mgr Hubert, à la fin du XVIII^e siècle.

« et jusqu'à un certain point leurs préjugés politiques. . . »

Ils étaient nés sous la monarchie de Louis XVI.

« Ils nous avaient rendus de grands services dans les sciences, dans un temps où il était difficile de se procurer de l'éducation; nous savions qu'il n'est pas aisé de changer de principe sur le gouvernement, à un âge avancé; mais nous devions espérer que ceux qui viendraient après eux auraient des sentiments analogues à ceux du pays. Nous avons été bien trompés, les nouveaux ne valent pas mieux que les anciens sous ce rapport . . . »

M. Séry, né en 1792, M. Baile, en 1801, et M. Larré, en 1803, avaient connu l'Empire et la Restauration.

« Nous espérions, continue *la Minerve*, qu'élevés sous un gouvernement plus constitutionnel, leurs principes politiques ne seraient pas les mêmes que ceux des anciens, et plus à l'unisson que ceux du temps, mais vain espoir. Les anciens ont toujours prêché la soumission aveugle aux autorités, et qu'il fallait souffrir les injustices sans se plaindre . . . »

Ils ne pouvaient pas prêcher la révolte !

« Ils ont trouvé ridicule de voir le peuple du pays par ses représentants se mêler de faire ses propres lois; ils ont trouvé étrange de le voir se soulever en masse contre le gouvernement tout injuste et tyrannique à son égard, et demander avec énergie le redressement de ses griefs; cette conduite leur paraissait tendre à la révolte, et pas un mot d'approbation de leur part . . . »

Les évêques et le clergé séculier, dans l'ensemble, avaient-ils agi autrement ?

« Les nouveaux venus ont adopté les mêmes idées et prêché les mêmes doctrines. Les anciens ont toujours eu en horreur la liberté de la presse . . . »

Mgr Lartigue n'en était pas entiché non plus.

« la presse, cette sauvegarde du peuple; les nouveaux pensent de

même et croient perdu ou mal employé le temps passé à lire une gazette . . . »

Ne faisons pas de commentaire.

« et à étudier les plus saines doctrines des libertés civiles et religieuses . . . »

Un peu avant ce morceau de bravoure, l'auteur avait dit: « Vous pensiez comme pensent vos confrères de France, qu'ici comme là le gouvernement était tout, et le peuple rien, et que la conteste entre nous et lui serait courte et finirait par notre esclavage; vous vous êtes trompés. Si vous aviez été tous Canadiens, vous auriez fait cause commune avec nous; vous auriez combattu et remporté la victoire avec nous. Mais non, » etc.

Bref, ainsi que les en accuse une autre lettre parue dans *la Minerve* du 11 novembre, les Sulpiciens français n'étaient pas devenus « assez Citoyens ! »

Cette terminologie et ces idées nous menaient tout droit à la Rébellion de 1837-1838, noble folie qui faillit nous coûter la vie, qui en tout cas fut suivie d'une cruelle répression et d'un régime politique destiné à nous écraser.

Est-ce *uniquement* parce qu'ils étaient Français que les Sulpiciens de Montréal se tenaient sur la réserve, prêchaient la soumission au gouvernement et le pardon des injures ? Pouvaient-ils, en leur qualité de seigneurs ecclésiastiques et de curés d'une ville, où ils avaient été jusqu'en 1820 les seuls guides, pousser à la résistance politique leurs censitaires et leurs fidèles ? Comme éducateurs de la jeunesse, au Collège de Montréal, pouvaient-ils enseigner aux enfants une autre doctrine que celle de l'Eglise sur les *droits de César* ?

Il se peut qu'il y ait eu parfois dans leurs paroles et dans leurs actes quelque excès de loyalisme, et une sévérité trop grande envers de fougueux patriotes chers à notre population. Le séminaire tenait à rester en bonnes relations avec les gouverneurs; il avait ses raisons

pour cela. On le lui a reproché. Du moins a-t-il pu se rendre le témoignage, quand éclata l'insurrection de 1837, qu'il n'avait rien fait pour la provoquer et que sa responsabilité était sauve.

Cela ne l'empêcha pas d'être secourable aux insurgés, aux pionniers politiques et plus tard aux condamnés. Et s'il put rendre service alors à nos compatriotes, ce fut grâce à sa réputation de modération et de loyauté.

olivier maurault, p.s.s.